



Communiqué du 24 septembre 2019

PERSONNES AGEES : SERIEZ VOUS DES CITOYENS AU RABAIS ?

Début 2018 après les mouvements de grève dans les EHPAD, **la loi** tant attendue (depuis plus de 10 ans) **pour financer l'accompagnement de la perte d'autonomie** était promise pour 2019 par le président de la République. Une grande consultation était lancée aboutissant à un copieux rapport (rapport Libault) déposé le 28 mars 2019.

Depuis rien sauf de nouvelles missions complémentaires confiées à une parlementaire et à l'ancienne ministre du travail. La ministre de la santé a dit « du bout des lèvres » que le texte serait rédigé en décembre.

La situation des EHPAD n'a pas changé. Les conditions d'accueil sont toujours majoritairement insuffisantes (malgré les efforts faits par de nombreux établissements) **et vous continuez à payer un reste à charge conséquent** (en moyenne 1949 euros mais pouvant aller jusqu'à 2620 euros en moyenne dans le secteur commercial).

Pour rester à votre domicile, il vous faut aussi mettre la main à la poche car le nombre d'heures d'aide à domicile accordées par les départements marque une tendance continue à la baisse. **Vous devrez souvent payer un reste à charge** car les départements ne rémunèrent pas le coût horaire au niveau du coût réel, ce qui oblige les services à vous faire payer un complément. Et aussi payer des heures non compensées par l'APA si les heures allouées ne suffisent pas. **Si vous venez d'être éligible à l'APA, vous risquez aussi d'attendre la disponibilité d'une aide à domicile car ces métiers difficiles non reconnus et insuffisamment payés n'attirent pas les candidats.**

Si à plus de 70 ans, **pour préserver votre santé ou réduire votre isolement**, vous employez une aide à domicile, **il était question de ne plus vous compenser les cotisations sociales** ; vous n'êtes pas prioritaire car non dépendant. Le gouvernement vient d'y renoncer mais qu'il ait pu médiatiser **cette mesure montre que les vieux ne comptent pas pour lui.**

Mais, puisque justement vous avez plus de 70 ans votre pharmacien vous comptera des honoraires supplémentaires de « dispensation » ; regardez vos relevés. Voilà une vraie discrimination !

Si **dans un souci préventif** vous voulez **rester** le plus longtemps possible **en bonne santé, évitez d'habiter un désert médical.** L'accès aux soins y sera difficile plus encore en milieu rural. D'autant que vous serez confronté au manque de transports quand vous ne pourrez plus conduire ou être accompagné.

Si **vous avez besoin d'accéder aux urgences** là encore **évitez d'habiter ces territoires** où, faute de médecins, **les urgences ne fonctionnent pas de façon permanente** (fermetures la nuit).

Si vous avez à effectuer **des démarches administratives** **empressez-vous de vous former à l'informatique** car pour beaucoup d'administrations il n'y a plus d'autre moyen d'accès.

Ceux qui sont les aidants de maintenant et qui sont en activité ont un double souci avec le projet de la réforme des retraites. Ils devront travailler plus longtemps seront donc indisponibles pour les aidés. Quant à la refonte du système, elle fera plus de perdants que de gagnants.

Mais pour faire face à tout cela une partie de la population et de nombreux politiques considèrent que vous n'avez pas d'importants soucis puisque vos retraites (et le bas de laine que vous êtes supposé posséder) font de vous la génération la mieux lotie.

Seule une prise de conscience solidaire des citoyens toutes générations confondues et une réaction forte comme celle qui s'amorce à juste titre sur la transition écologique **peut résoudre ces questions.**

Claudette BRIALIX, Présidente de la FNAPAEF